



Comité Social Administratif Spécial Départemental des Landes

« Bilan de rentrée »

Jeudi 16 novembre 2023

Compte-rendu du CSA SD

16 novembre 2023

Présents: L'IA-DASEN, l'IA-adjoint, le Secrétaire Général, la cheffe de service de la DOS, 3 agents administratifs; 4 élus FSU, 3 élus UNSA, 3 élus FNEC FP-FO (et un suppléant)

Lecture des déclarations préalables

- **FSU**
- **UNSA**
- **FO** (voir annexe)

DASEN La sécurisation des bâtiments : une mission « Flash » a eu sa déclinaison départementale. On attend les résultats. Pour le harcèlement, s'il y a une définition réglementaire, il demeure un flou, qui permet à la presse de diffamer Gaston Crampe. Les collègues ne sont pas seuls, il y a des référents harcèlement, dans les ZAP. Le GT sur l'inclusion est maintenu. L'objectif n'est pas de supprimer tous les instituts médico-éducatifs pour les intégrer dans les structures ordinaires. Aucun PAS dans les Landes à la rentrée 2024.

Discussion sur le Règlement Intérieur

FO propose plusieurs amendements, à nouveau, sur le RI et obtient ce qu'elle demande sauf sur l'enregistrement des séances du CSA, qu'elle souhaitait

disponible pour les OS ou au minimum pour le secrétaire adjoint des Organisations Représentatives du Personnel.

DASEN : dans ce cas il n'y aura pas d'enregistrement.

FSU : c'est quand même dur pour les personnels administratifs qui rédigent le PV.

DASEN : il faut privilégier la confiance. Si vous avez un doute, appelez la secrétaire administrative qui infirmera ou confirmera des propos.

Constats de rentrée - Premier degré

Effectifs hors établissements publics :

235 élèves dans établissements hors contrat (+ 17)

+ 41 dans le privé sous contrat

– 61 / 248 élèves instruction en famille

+ 17 / 235 dans le privé hors contrat

Effectifs des établissements publics :

- maternelle: -76 élèves de moins de 3 ans, baisse continue malgré le dispositif accueil – de 3 ans (mais entrées au fur et à mesure de l'année); moyenne section: baisse cohorte démographique globale qui interroge. Toutefois, effectifs stables et démographie qui se maintient.
- élémentaire: -390 élèves (grosse différence entre les prévisions et les constats de début d'année), surtout au CP. On se questionne sur les raisons.
- ULIS: maintien nombre élèves malgré dispositif supplémentaire à Geaune
- forte baisse des effectifs sur Mont de Marsan agglo, sur MACS, Aire Tursan, Haute Lande, Tyrosse; augmentation sur Dax, Villeneuve comm de comm, Pays grenadois et Pays tarusate.
- Les moyens d'encadrement rentrée 2023: 1 poste UEMA, soit un poste de plus pour 456 élèves de moins. Le P/E est de 5,68 (contre 5,16 en 2013). Les effectifs des classes landaises vont de 13,5 à 29,5 élèves par classe.
- dédoublement CP-CE1: 80-90 % écoles dans les REP ruraux et quasiment 100 en zone urbaine
- plafonnement à 24 : 89 % GS CP CE1 concernés, mais 95 % par effet démographique (sans compter les arrivées pendant l'été).
- école inclusive: 1 UEMA est en prévision de création sur Geaune
- l'équipe départementale de l'ASH- école inclusive est au complet

FSU : pourquoi en maternelle encore des classes à 30 ?

DASEN : 22,8 en maternelle en moyenne, situations plus rares à 30 par classe (à travailler en carte scolaire)

DASEN : une étude est menée avec asso des maires pour connaître les communes sur lesquelles il nous faut une attention particulière, envisager perspective sur 3 ans, prévoir des évolutions démographiques

UNSA : à Parentis en born, -24 élèves en maternelle; sait-on pourquoi ?

IA-adjoint: il est compliqué de prévoir finement, certes différentiel important mais aussi l' inverse est vrai aussi ailleurs, anticiper le nombre de Petites Sections est compliqué.

FO : on compte 22 écoles à plus de 25 élèves de moyenne. Nous demandons une dotation positive en postes.

DASEN: Je n'ai pas l'habitude de ne rien demander. Ce qui est compliqué c'est l'évolution démographique pour l'année prochaine: -300 élèves annoncés.

Questions diverses concernant le 1er degré:

- la situation du remplacement
- le mouvement POP
- la situation de l'ASH-école inclusive

Constats de rentrée - Second degré

- 174 élèves

Les effectifs en CLG baissent, ainsi qu'en lycée, mais fortement. Augmentation en LP, CAP comme bac pro. Puis augmentation des élèves en BTS, contrairement aux chiffres académiques.

CLG

- 103 élèves

C'est le niveau 3ème qui interroge le plus, car ces élèves ne sont pas partis en 3ème prépa-métiers. On va regarder établissement par établissement.

Je ne souhaite pas qu'il puisse y avoir plus de deux ULIS dans un CLG.

Création d'une division suppl en 6ème au CLG de Morcenx.

Calendrier 2023-24 pour ouverture et fermeture devrait être avancé, contrairement à ce que nous avons fait jusqu'ici pour agir en connaissance de cause.

Problème à d'Albret reconnu car justement déjà deux ULIS et pleines.

LGT

Duruy et Borda perdent des élèves et Sud des Landes perd 77 élèves (?)

Baisse en STMG

En ST2S : baisse assez importante de 69 à 55 à Despiau, l'attractivité doit être retravaillée.

En BTS, vrai motif de satisfaction en 1ère année où les chiffres regonflent.

FSU : La baisse en STMG a quand même été ordonnée suite aux directives. Pas de prof de musique à Tyrosse, et deux STMG à 35. Peyrehorade pas de chef. Borda élève supposé en voie de radicalisation. Tazieff tension encore avec la direction malgré personnels supplémentaires. Très peu de pactes en LGT contrairement aux LP. Certaines directions mettent tout et n'importe quoi dans des pactes.

DASEN : l'autonomie est laissée aux CdE pour les pactes. Il n'y aura de surveillance que du RCD.

FO dénonce le bouleversement de l'EDT de tous pour les missions RCD de quelques-uns, par le zèle de certains chefs d'établissement, qui y mettent beaucoup de "volonté".

DASEN : c'est très bien d'avoir de la volonté.

FO : ça dépend pour quoi faire !

LP

DASEN : Augmentation non prévue des effectifs : +69 de constat à constat et même +63 par rapport aux prévisions. En BCP, +44 élèves avec cependant une baisse sur le niveau Terminale. Très forte progression au LP de Morcenx de près de 23%.

FO fait remarquer, pour la seconde année consécutive, que le constat des effectifs ULIS LP est minoré. Pour Morcenx, 1 élève d'après la DSDEN contre 5 constatés in-situ ; pour Parentis, 0 contre 3 ; pour St Paul Les Dax, 2 contre 8. Rien que sur ces 3 EPLE, ce sont 13 élèves non comptabilisés sur le dispositif ULIS.

Cheffe DOS : Ce sont les remontées de la base des établissements. Nous nous sommes d'ailleurs interrogés sur le 0 à Parentis...mais cela a été modifié dernièrement

FO : Oui effectivement, on pouvait se demander ce que faisait la coordo et l'AESH co (humour...), pour Parentis, nous les avons alertés, mais nous n'avons pas vocation à le faire sur tous les EPLE.

Cheffe DOS : Nous contacterons les établissements.

FO : Même si ce n'est pas complètement l'ordre du jour, l'augmentation de la capacité d'accueil en 1ère BCP Métiers de la sécurité à Tarnos (18 à 24) permettant d'intégrer les titulaires du CAP Agent de sécurité sera-t-elle reconduite à R24 alors que cela ne figure pas sur la carte des formations ?

DASEN : Non, la capacité d'accueil sera seulement augmentée en Terminale en 2024-2025 pour permettre le suivi de cohorte. La carte de formations acte cependant l'ouverture de la FCIL Préparation aux concours de la prévention et de la sécurité.

FO : S'agissant des FCIL, quel est le nombre d'élèves sur celle d'Estève ? (moteurs hybrides)

Cheffe DOS : Nous n'avons pas les chiffres ici, nous vous les communiquerons.

FO : Les effectifs étant en hausse à Parentis, les regroupements des BCP "industriels" en enseignement général seront-ils revus ?

DASEN : Non.

Les représentants de la FNEC FP-FO 40

Titulaires: Isabelle BENQUET, Thierry CLAMENS, Nicolas GUYARD

Suppléant : Simon CLAEREBOUT

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC FP-FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Dans le cadre d'une cure d'austérité - 16 milliards d'économies ! - imposée aux écoles, aux hôpitaux, aux collectivités territoriales, alors que nos services publics et les personnels sont étranglés par l'inflation, le gouvernement a inscrit l'Acte 2 de l'École Inclusive dans son Projet de Loi de Finances 2024 adopté sans débat au parlement à coup de 49-3, dans la nuit du 7 au 8 novembre.

Ainsi, l'article 53 lance l'Acte 2 de l'École Inclusive en instaurant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL. Rappelons que les

mesures annoncées par le président Macron lors de la Conférence nationale du Handicap s'appuyaient en partie sur le rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap qui préconisait de réduire l'aide humaine au profit d'aide matérielle et de « formations » des enseignants.

Ces PAS expertiseront, nous citons, « les besoins de l'élève au cours d'un échange avec lui et ses représentants légaux. Sur cette base, ils définissent, coordonnent et assurent la mise en œuvre de réponses de premier niveau, qui prennent notamment la forme d'adaptations pédagogiques, de mise à disposition de matériel pédagogique adapté, et d'intervention de personnels de l'éducation nationale en renfort ou, dans un cadre fixé par voie de convention, de professionnels des établissements et services médico-sociaux ».

Tous les élèves et notamment ceux dits à « besoins éducatifs particuliers » (Enfants non francophones, Enfants du voyage, élèves « dys », élèves dont les parents refuseraient les démarches auprès de la MDPH...) pourraient donc relever de ces pôles qui menaceraient de fait les missions spécifiques propres à chaque mission d'enseignants spécialisés.

Le texte ajoute : lorsque la MDPH « constate que la scolarisation d'un enfant dans une classe (..) requiert une aide (...), sa décision est communiquée au pôle d'appui à la scolarité (...), qui en détermine les modalités de mise en œuvre et organise son exécution.»

Ce sera donc le PAS qui déterminera la quotité horaire et non plus la MDPH et ce même pour les aides individuelles...

Il sera donc désormais exclusivement du ressort de l'Éducation nationale de déterminer les modalités d'accompagnement de l'élève et le fera sans aucun doute dans le cadre de ses moyens à disposition...

A tout cela s'ajoute une généralisation de la possibilité pour les familles, les plus aisées assurément, de recourir à des AESH individuelles, issues d'organismes privés conventionnés, pour accompagner leur enfant en classe...

C'est inacceptable au regard de la nature même du service public de l'éducation !

L'Éducation nationale pèsera donc de manière importante dans les décisions prises en termes d'accompagnement des élèves (matériels et humains). À la lecture des rapports ministériels, il est certain que le recours aux AESH,

présentés comme des "entraves à l'autonomie des élèves", va être fortement restreint, la responsabilité de la gestion de l'élève risquant très fortement de reposer uniquement sur les enseignants.

Une centaine de PAS devraient être mise en place dès la rentrée 2024 avant généralisation ensuite.

Rappelons avec effroi que l'Acte 2 de l'École Inclusive prévoit également la dissolution des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires ainsi que la création d'un nouveau métier d'"accompagnement à la réussite éducative" (imposant des missions supplémentaires aux AESH).

L'articulation de la notification des heures d'accompagnement par l'E.N. ET l'augmentation des quotités pour composer un service d'ARE conduira à un plan de licenciements jamais vu dans l'E.N. : des milliers d'AESH vont s'avérer surnuméraires.

Il est à noter que le mot handicap disparaît totalement de la terminologie employée : les AESH deviennent ARE, les élèves en situation de handicap deviennent élèves à besoins particuliers. Rien n'est anodin dans le choix des mots. Convenez-en !

La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels !

Stop à la culpabilisation ! **La pédagogie ne peut se substituer aux soins** et aux moyens humains que le gouvernement entend réduire drastiquement !

Une conférence départementale sur l'inclusion s'est tenue lundi soir à la Maison des communes de Mont-de-Marsan. Elle a réuni enseignants des premier et second degré, AESH, éducateur spécialisé, pédopsychiatre, association de parents d'élèves en situation de handicap, responsable de l'association Louna, responsables syndicaux... et a pu conclure à un texte commun et à un appel à l'action, et à l'élection de trois délégués qui seront demain à la conférence nationale des délégués au siège de la confédération Force Ouvrière. Elle établira ses revendications et rendra public le "livre noir de l'inclusion". Cette maltraitance et ce mépris de classe doivent cesser.

La bienveillance est du côté des personnels qui revendiquent le retour des structures et soins adaptés aux handicaps et/ou difficultés des élèves.

Alors que l'acte 2 de l'École inclusive va accentuer les difficultés des élèves et des personnels dans les établissements scolaires, le ministère entend communiquer sur son action pour lutter contre le harcèlement. Cela passe entre autres par l'adhésion au programme Phare qui serait désormais obligatoire pour toutes les écoles et pour tous les établissements scolaires.

Ainsi, le ministre donne pour consigne de placer les personnels en première ligne, c'est-à-dire les rendre responsables de la mise en œuvre de son slogan *100% prévention, 100 % détection, 100 % solution*.

En réalité, la « lutte contre le harcèlement » se traduit pour le ministère par 2 500 postes supprimés à la rentrée, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron.

Ceci est inacceptable pour la FNEC FP-FO !

Inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires.

Inacceptable de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Cela suffit !

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare qui ne déboucheront sur rien, de grilles d'auto-évaluation...

Ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de personnels administratifs, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, le rétablissement des maîtres d'internat - surveillants d'externat, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce CSAsd.

Concernant le 1er degré, si le nombre moyen d'élèves par classe est en moyenne de plus de 23 élèves, nous nous inquiétons de la baisse des effectifs de 306 élèves depuis l'an dernier. Nous demandons qu'aucune suppression de postes ne soit proposée à notre département lors de la prochaine dotation. Et, puisque l'éducation est LA priorité du gouvernement actuel, nous demandons que des créations de postes soient effectives afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage pour les élèves.

Dans la voie professionnelle, les dernières annonces faites lors des audiences bilatérales sont catastrophiques. Elles sont de nature à remettre en cause le fondement même du Lycée Professionnel en déstructurant l'ensemble du cycle de Bac Pro, et en particulier l'année de terminale. La vision proposée par notre ministre est d'ailleurs dénoncée par l'ensemble des spécialistes de l'enseignement professionnel.

Pourtant, la Ministre aurait pu proposer une réforme qui redonne du sens au métier de PLP, mais également à la formation professionnelle dans nos LP. Encore aurait-il fallu qu'elle entende les propositions portées par le SNETAA-FO depuis juillet 2022, date de sa nomination au ministère. Nous n'avons cessé de lutter contre sa vision étrequée, voire calomnieuse, de la voie professionnelle sous statut scolaire. Mais aucun diagnostic partagé n'a été élaboré comme préalable indispensable pour envisager une réforme réussie de l'enseignement professionnel. Le ministère s'est enfermé dans ses propres constats (association "décrochage scolaire et LP", augmentation des PFMP non négociable, etc.) qui aboutissent à la destruction de ce qui fait la force de l'enseignement professionnel : une formation aux métiers couplée au développement d'une citoyenneté ancrée dans le XXIe siècle en s'appuyant sur un besoin de plus et de mieux d'École pour les jeunes qui nous sont confiés.

L'intersyndicale nationale de la voie pro (SNETAA-FO, CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SUD Éducation, SNALC, CNT) réunie ce mercredi 15 novembre appelle tous les personnels à échanger et organiser partout des heures d'information syndicale et des assemblées générales d'établissement pour préparer et réussir une mobilisation d'ampleur le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées pros. Réforme qui organise le démantèlement de nos lycées pros, recycle l'échec criant du Bac Blanquer, lamine toute l'architecture du bac pro et vise à dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels, tout en détruisant le statut des PLP.

Nous appelons à la résistance contre cette attaque systémique de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour terminer, nous tenons à remercier particulièrement les personnels de la DSDEN pour la célérité dans leur envoi des documents de travail transmis pour ce CSA SD. Nous savons que pour eux aussi les tâches se multiplient et que les moyens humains mériteraient d'être en nombre supérieur .

Nous vous remercions pour votre écoute.